

Recherches et technologies du futur Quelles orientations pour la production et la consommation d'énergie ?

Le Conseil économique et social s'est récemment saisi des questions d'énergie dans une optique de projection à long terme. Marie-Odile Paulet, ancienne secrétaire générale de l'UCC (devenue CFDT Cadres en 2001), a rédigé un rapport intitulé « Recherches et technologies du futur : quelles orientations pour la production et la consommation d'énergie ? ». L'avis du CES a été voté à l'unanimité le 13 décembre 2006.

Les trois principaux paramètres qui nous imposent aujourd'hui de repenser nos politiques énergétiques sont le réchauffement climatique, la finitude des réserves mondiales d'énergie fossile alors que les besoins mondiaux sont en forte croissance, et les dégâts sur l'environnement. Ce constat est partagé par l'ensemble des acteurs politiques, économiques et experts même si leur implication ne se situe pas au même niveau.

Pour répondre à ce triple défi, le terme fixé aux travaux de ce rapport et aux préconisations de l'avis ne permet pas de se situer dans le domaine de la prévision mais plutôt d'ouvrir le champ des possibles, avec pour objectif de permettre à l'ensemble de la planète l'accès à une énergie domestique pratique et largement distribuée, condition indispensable à la santé et au bien-être, particulièrement celui des populations les plus fragiles.

Sur les ressources, l'objet principal de la recherche de moyen-long terme doit porter sur la possibilité d'utiliser les hydrocarbures fossiles sans accroître la concentration

atmosphérique en gaz à effet de serre. Le développement industriel rapide de pays émergents comme la Chine, dont la ressource énergétique principale est le charbon, pose le problème des centrales aujourd'hui très polluantes et de la nécessité impérieuse de faire avancer la recherche en termes de captation du CO₂ produit. Les efforts doivent également porter sur le développement de nouvelles formes d'énergie ne produisant pas ou peu de gaz à effet de serre (nucléaire du futur, énergies renouvelables etc.).

Qu'elles soient localisées ou volatiles au-delà des frontières, les pollutions sont actuellement les plus accessibles au progrès technologique : le CES a évoqué dans les saisines récentes les efforts à faire en matière de pollution liée aux transports urbains, les risques nucléaires et ceux inhérents à la gestion des déchets nucléaires. Ce rapport évoque les avancées technologiques attendues dans ces domaines et la nécessité des travaux de recherche qui les précéderont.

Ces préoccupations de long terme émergent dans le débat public et commencent à être prises en compte par les acteurs industriels. Mais recherche et technologie ne suffiront pas à régler la question de l'avenir énergétique de la planète sans une modification profonde des comportements des individus, des acteurs économiques et des responsables politiques.

La CFDT, rapporteur de ces travaux, a souhaité mettre en évidence l'importance des choix publics dans ce dossier. La maîtrise technologique ne constitue pas une politique énergétique. Il est urgent de définir des politiques publiques à la hauteur des enjeux, et deux niveaux d'investissement semblent aujourd'hui importants à développer.

Le premier se situe au niveau européen. L'énergie a été à l'origine de la construction européenne, elle doit contribuer dans les années à venir au renforcement de politiques concertées qui au delà des coopérations technologiques, conduisent à une véritable politique européenne de l'énergie quasiment inexistante à l'heure actuelle. Cette coordination européenne est indispensable face aux défis que représentent le développement des industries chinoise et indienne et le nécessaire accès à l'énergie pour des populations qui en sont encore aujourd'hui privées.

Le second niveau d'investissement se situe au niveau territorial : les politiques publiques ont aussi pour rôle de développer la sensibilité et la prise de conscience des citoyens pour aller vers une nouvelle forme de

croissance plus économe en énergie. Les collectivités territoriales doivent valoriser ces nouveaux comportements, notamment dans les choix de gestion des services publics dont elles ont la charge. Des expériences existent en matière de transport en commun et de chauffage urbain. Au-delà des résultats environnementaux, l'effet pédagogique pour le citoyen contribuera à l'évolution nécessaire des comportements.

Au-delà des engagements qui relèvent de la politique nationale, la France doit dès à présent, s'investir dans des politiques publiques volontaristes sur ces deux niveaux pour accompagner les mutations de comportement à l'échelle des Etats comme des consommateurs afin d'anticiper les défis technologiques du long terme.

Comme le disait Pierre Radanne, « une évolution est possible si nous prenons conscience que consommer mieux, dans des quantités raisonnables est possible sans que cela n'altère notre niveau de vie, ni ne mette en danger l'avenir de notre planète » (*L'Énergie dans l'économie*, Syros, 1998). Il s'agit aujourd'hui d'un travail militant et la CFDT y prendra toute sa place.

*Secrétaire nationale de la CFDT
Cadres, Monique Boutrand est membre du groupe CFDT au Conseil économique et social, où elle a présenté l'avis du groupe CFDT. L'intégralité du rapport et de l'avis sont consultables sur le site du CES, www.ces.fr.*